

Élections fédérales : le St-Pierre du paradis fiscal

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1403

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

personne

Disons le tout net: le salaire au mérite est inutile et contre-productif. Les collectivités publiques croient ainsi adopter une politique moderne du personnel alors qu'elles ne modifient en rien le fonctionnement classique de l'administration, sa structure et l'organisation du temps de travail de ses agents. Il ne s'agit que d'un ravalement de façade qui n'améliore pas l'état du bâtiment.

Qu'est-ce qui motive donc les gouvernements à introduire une augmentation de salaire liée à la prestation? Premier objectif évoqué: le salaire au mérite supprime les annuités automatiques, par conséquent permet de réduire la masse salariale. Or l'expérience montre qu'on ne peut mêler assainissement des finances publiques et réforme de la fonction publique. Certains

exécutifs l'ont appris à leurs dépens. Deuxième raison, le salaire au mérite améliorerait la motivation des agents de l'État. Or il a l'effet inverse; il crispe, inquiète, et au fond, suscite une faible incitation, l'augmentation déterminée par le «mérite» ne représentant qu'une part infime du salaire. Troisième explication, il permettrait d'améliorer la prestation à l'usager. Au contraire, le fonctionnaire, obnubilé par l'objectif à atteindre, privilégie l'augmentation de son salaire à la qualité de son travail. Enfin, le salaire au mérite sert surtout de camouflage pour masquer les vrais problèmes; il permet d'échapper à une véritable réflexion sur les réformes à engager. Entre autres, casser les hiérarchies beaucoup trop rigides à l'intérieur de l'administration, améliorer la mobilité des fonc-

tionnaires entre les différents services, pousser à la collaboration et au travail d'équipe plutôt qu'à la performance personnelle, développer un meilleur esprit d'initiative et de responsabilisation des fonctionnaires autour d'un projet, augmenter l'offre de formation continue interne, inciter à la flexibilité, diminuer le temps de travail. Ces propositions, les gouvernements les connaissent depuis longtemps. Or, ils préfèrent adopter des méthodes simplistes et passer à côté de véritables instruments de réforme qui amélioreraient tant les conditions de travail des fonctionnaires que la qualité des prestations publiques. *gs*

Consultez, sur notre site, les numéros de DP 1298 et 1358 consacrés au statut du fonctionnaire.

NOTE DE LECTURE

La cohésion par les étrangers

LE DISCOURS RÉFLÉCHI sur l'immigration en Suisse porte le plus souvent sur la problématique de l'intégration, la naturalisation facilitée, le retour ou non au pays à l'âge de la retraite, l'helvétisation progressive de la deuxième génération. Depuis quelques années ces questions ont été un peu occultées par l'augmentation des requérants d'asile. Un éclairage inédit est apporté par la thèse de doctorat de Jean-Pierre Tabin: selon lui, l'intégration interne de la société suisse est favorisée par la non-intégration des étrangers.

Son champ d'études est celui du droit des assurances sociales. Il constate que la proportion d'étrangers cotisant à l'AVS est plus élevée que la proportion de ceux qui bénéficient de rentes, en général inférieures à celles des Suisses faute d'années de cotisations. La situation est donc tout bénéfice pour nos compatriotes. Il n'en va pas de même pour les bénéficiaires de l'AI ou des indemnités de chômage. Les étrangers y sont particulièrement nombreux, mais ils touchent des prestations inférieures aux Suisses.

L'auteur cite des chiffres un peu anciens, datant de 1993, montrant que chaque ménage étranger titulaire d'un

permis d'établissement a été à l'origine d'un transfert de prestations de 2200fr. en faveur des ménages suisses. La main-d'œuvre étrangère bon marché est souvent employée dans des zones périphériques et à des activités, hôtellerie, travaux publics, agriculture, permettant souvent de stabiliser l'économie de régions entières en évitant leur désertification.

En participant au financement de la sécurité sociale et en maintenant l'activité dans des régions périphériques, les étrangers aident au maintien et à la cohésion de la société suisse. Dans cette logique, le statut de saisonnier, qui lie l'étranger à une région et les difficultés de la naturalisation trouvent leur cohérence.

Ces pistes sont esquissées par Jean-Pierre Tabin. L'essentiel de sa thèse est consacré à une réflexion sur l'intégration et à une recension des différences entre Suisses et étrangers dans l'accès à la sécurité sociale. Cet indispensable travail de recension est une base sur laquelle les intéressantes hypothèses de l'auteur doivent désormais se déployer. *jd*

Jean-Pierre Tabin, *Les paradoxes de l'intégration*, cahiers de l'EESP, Lausanne, 1999.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Le St-Pierre du paradis fiscal

DANS DP 1402, nous avons présenté deux des trois personnalités politiques évoquées par la *Weltwoche* (30.09.99) qui ne se présentent pas aux élections fédérales. Voici la troisième.

Franz Marty, 52 ans, dirige depuis quinze ans les finances du canton de Schwytz. Un quasi inconnu en Suisse romande. Et pourtant ce magistrat de Suisse centrale pilote depuis le début des années 90 le projet de nouvelle péréquation financière. Une redistribution des tâches entre la Confédération et les cantons et une nouvelle manière de régler les flux financiers entre Berne et les cantons qui, si elles aboutissent, changeront fondamentalement le visage du fédéralisme. Franz Marty, c'est aussi la terreur de ses collègues des cantons voisins. Sous son impulsion, Schwytz est devenu un paradis fiscal où se pressent sociétés holdings et revenus cossus. Par trois fois déjà il a procédé à des baisses d'impôts. Son nouveau projet prévoit une nouvelle réduction moyenne de 15%; mais pour une famille monoparentale à faible revenu, la baisse pourra atteindre 70%. De même il a imposé une péréquation intercommunale dont profitent largement les communes de montagne. *jd*